

Appel à projet 2019-2020



Date limite de candidature
11 mars 2019

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a signé un Contrat Local d'Éducation Artistique avec la DRAC, en partenariat avec l'Académie de Versailles (la Délégation Académique à l'Action Culturelle et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Yvelines), s'étendant sur l'ensemble de son territoire.

Ce présent appel à candidature destiné à rechercher **3 collectifs d'artistes (groupes ou compagnies)** en capacité de proposer une **approche pluridisciplinaire¹** et dont **les modes d'intervention peuvent s'adapter à la diversité du territoire et des groupes ciblés.**



¹ Géographe-historien, scientifique, économiste, anthropologue

Qu'est-ce que le CLEA ?

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a signé un Contrat Local d'Éducation Artistique avec la DRAC, en partenariat avec l'Académie de Versailles (la Délégation Académique à l'Action Culturelle et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Yvelines), s'étendant sur l'ensemble de son territoire.

Ce présent appel à candidature destiné à rechercher **3 collectifs d'artistes (groupes ou compagnies)** en capacité de proposer une **approche pluridisciplinaire²** et dont **les modes d'intervention peuvent s'adapter à la diversité du territoire et des groupes ciblés.**

Un Contrat Local d'Éducation Artistique – CLEA - est un dispositif s'appuyant sur la mise en place d'une résidence artistique, appelée résidence-mission, se définissant comme une résidence d'éducation artistique et culturelle.

La volonté des partenaires du CLEA est de **réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des adultes.**

Pour cette 7^{ème} année du CLEA (année scolaire 2019-2020) ce sont 3 résidences-mission associant divers champs artistiques au sein de collectifs, qui vont être mises en place.

Les enjeux et les objectifs d'un CLEA sont les suivants :

L'éducation artistique :

- Créer du lien, développer l'esprit citoyen, favoriser l'ouverture aux autres ;
- Permettre au plus grand nombre, dans une démarche d'éducation artistique, de rencontrer, apprendre et se former auprès d'un artiste ;
- Contribuer au Parcours d'Education Artistique et Culturelle de l'élève ;
- Développer la pratique artistique et culturelle en lien avec les établissements et acteurs culturels du territoire ;
- Développer l'esprit critique par le biais d'échanges et d'analyses d'œuvres ;

L'ancrage territorial :

- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle, contribuant au rayonnement de l'offre culturelle territoriale ;
- Faciliter l'accès aux œuvres, aux ressources artistiques et culturelles du territoire ;
- Favoriser la mobilité et la mixité des publics et permettre aux publics de se croiser et de partager autour du processus de création ;
- Renforcer la coopération culturelle entre les différents partenaires ;
- Favoriser le maillage urbain – rural ;
- Impulser des projets inter-école et inter-établissement.

² Géographe-historien, scientifique, économiste, anthropologue

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La résidence-mission consiste en la présence d'un **collectif d'artistes pluridisciplinaire** sur le territoire auprès de différents groupes. Elle repose sur la **pleine disponibilité** de ce collectif durant **la totalité de la période définie** : réunions territoriales et de présentation, rencontre des acteurs, pratique artistique durant les 3 mois d'ateliers, diffusions, restitution, bilan (cf. planning pages 14-15) Ces étapes sont ponctuées de réunions de coordination avec l'équipe projet et les référents des groupes. Les résidences-missions se déroulent de mars à juin.

Le CLEA s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant, qui repose sur trois piliers :

- La **rencontre** avec des œuvres artistiques, des objets patrimoniaux et des artistes ;
- La **pratique artistique** individuelle et collective dans des domaines diversifiés ;
- Un **partage** des **connaissances** : appropriation de repères, appropriation d'un lexique spécifique et simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques ; développement de l'esprit critique.

Il est important de prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de création, ni commande d'œuvre.

Cependant, une restitution générale est organisée à **l'issue de la résidence** pour **donner à voir et partager** le(s) geste(s) artistique(s) réalisé(s) avec les participants.

Quels sont les publics concernés ?

- Nature des groupes : de 3 à 77 ans, scolaire, hors scolaire, intergénérationnel, public empêché (IME, ULIS, UPE2A, centre pénitencier, milieu hospitalier),
- Constitution des groupes : environ 12 à 30 personnes (selon le nombre, prévoir une présence artistique adaptée)

Chaque résidence-mission du CLEA concerne entre 10 à 15 groupes au total, bénéficiant de 12 heures de pratique artistique, dans le cadre d'un projet coconstruit, entre l'équipe artistique et l'équipe pédagogique, en lien avec les coordinateurs.

Le collectif d'artistes doit pouvoir proposer des modes d'interventions adaptés aux différents publics (enfance, jeunesse, adultes, intergénérationnel...)

Le projet artistique doit également s'inclure dans le projet pédagogique des structures participantes.

Le parcours culturel du spectateur

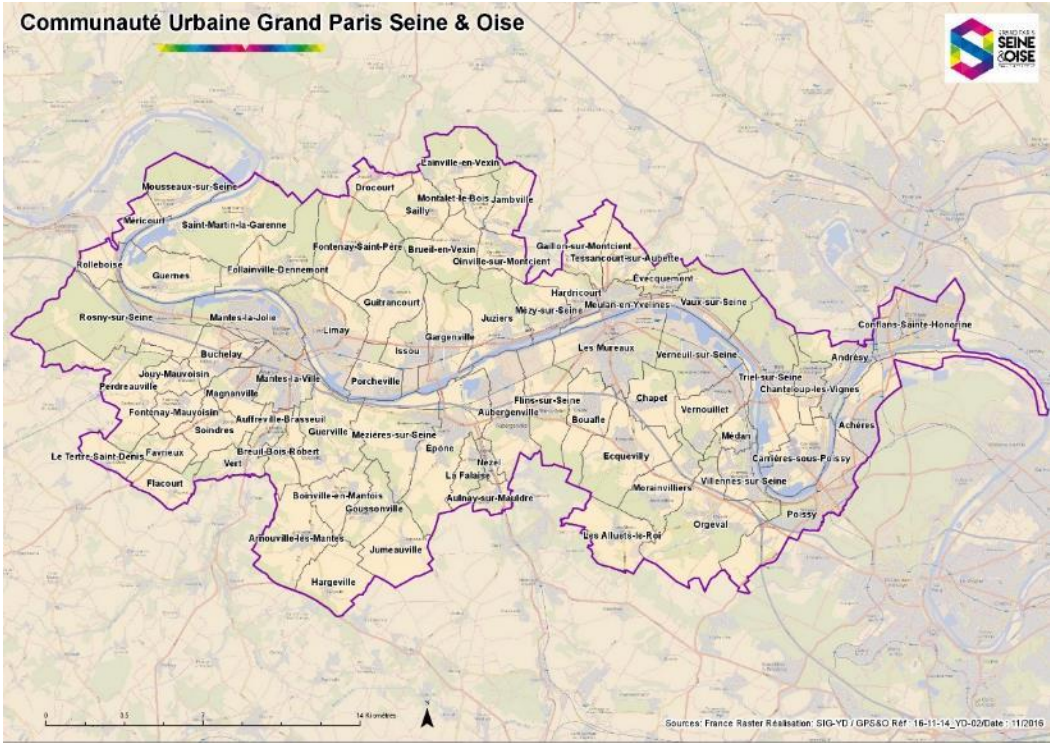
En écho aux projets artistiques et aux besoins des groupes participants, il a été imaginé un parcours de spectateurs sur mesure articulé en 3 étapes : voir, expérimenter et rencontrer.

Des outils seront ainsi mis à disposition des groupes :

- Un dossier pédagogique comprenant :
 - Pistes pédagogiques
 - Autour du domaine artistique, esthétique de la compagnie sélectionnée ;
 - Du spectacle dans le cadre de la « diffusion ».
 - Pistes d'activités à faire en dehors de la présence de la compagnie artistique sélectionnée
- Mini cahier du spectateur
- Une plaquette de la programmation artistique Jeune public (maternelle – lycée) qui présente l'ensemble des équipements culturels du territoire (théâtre, expositions, danse ...). Plus généralement, ces lieux culturels sont à considérer comme des ressources à mobiliser dans le développement des projets.
- Visite des équipements culturels (bibliothèques, médiathèques)
 - Visites guidées/thématisées (de ces équipements) proposées par les professionnels,
 - Mise à disposition de supports : composés d'albums, romans, documentaires, jeux, musiques etc. sont proposés aux responsables des groupes comme outils de médiation, en lien avec la thématique de l'appel à projet.

Ce parcours, permet aux élèves ; enfants, adultes de devenir des spectateurs actifs et désirants & à acquérir un jugement esthétique et esprit critique.

Le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise



Créée en **janvier 2016**, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) est issue de la fusion de 4 communautés d'agglomération et de 2 communautés de communes.

Ces intercommunalités ont fusionné leurs compétences culturelles.

La Communauté urbaine, d'une superficie de près de 500 km² et d'une largeur d'environ 40 km, compte plus de 400 000 habitants et 73 communes, dans des environnements allant du « très rural » au « très urbain ».

Sur les 73 communes, une vingtaine sont dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

La Seine est le premier élément identitaire du territoire. Elle s'écoule sur environ 55 km.

Les transports se traduisent par 2 100 km de voiries, deux autoroutes structurantes, l'A13 et l'A14, trois réseaux ferroviaires et l'arrivée du RER E EOLE en 2022 (à 35 min de Paris et 25 min de la Défense) avec à terme 9 gares sur le territoire.

Le territoire est polycentrique. Quatre pôles urbains le structurent, s'articulant autour du fleuve, à l'est, au centre et à l'ouest. Les quartiers prioritaires « politique de la ville » concernent 8 communes du territoire.

Le projet culturel de territoire

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a la volonté de déployer pour son territoire une vision artistique et culturelle très structurante.

L'objectif politique de la Communauté urbaine est fondé sur une volonté de mise en cohérence des établissements communautaires en **l'abordant de façon pluridisciplinaire** et sur une **logique de qualité et d'excellence au service du territoire et de ses habitants**.

Cette volonté induit un projet culturel au bénéfice du rayonnement et de l'attractivité du territoire.

Le projet culturel de territoire, se décline en 3 axes stratégiques, eux-mêmes traduits par des orientations opérationnelles permettant la mise en œuvre du programme d'actions. Le CLEA intègre ainsi plusieurs volets.



- Affirmer le développement de l'Education Artistique et Culturel
- Développer l'art et la culture dans l'espace public
- Affirmer le rôle des équipements communautaires en têtes de réseau
- Valoriser et promouvoir les actions culturelles de la Communauté urbaine et du territoire
- Accompagner l'accueil des artistes sur le territoire

Les équipements culturels communautaires

Le territoire de la Communauté urbaine est composé d'un grand nombre d'équipements culturels ³ dont voici les équipements communautaires ⁴:



Le **Conservatoire à Rayonnement Départemental** CRD à Mantes la Jolie.

C'est un établissement d'enseignement contribuant à l'apprentissage artistique structuré et complet de la musique, de la danse et du théâtre.

Toutes les formes de pratiques artistiques amateurs et professionnelles y sont accueillies.

Il participe au soutien et au développement de projets structurants à l'échelle du territoire.

Il est un pôle de ressources ainsi qu'un lieu de vie mettant l'élève au cœur des projets.

Le **Centre de la danse Pierre-Doussaint** aux Mureaux

Il est dédié à toutes les danses, ouvert à celles et ceux qui souhaitent découvrir et pratiquer un art chorégraphique.

C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les individus de toutes les générations et de toutes les classes sociales, entre les publics et les artistes, autant pour les pratiques amateurs que pour les professionnels.

Il développe trois missions principales :

- L'éducation artistique et culturelle, et de formation du danseur ;
- Le développement de la culture chorégraphique ;
- Le soutien à la création et à la diffusion.



Le **Théâtre de la Nacelle** à Aubergenville

C'est un lieu de diffusion de spectacle vivant pluridisciplinaire, doté d'une salle de 424 fauteuils, situé à Aubergenville, au cœur du territoire. Il propose une saison d'environ 25 spectacles pour 45 à 50 représentations par an, développant une programmation résolument éclectique, curieuse de toutes les esthétiques et les

univers, ouverte sur toutes les formes de spectacle : théâtre, musiques, danse, cirque, marionnettes, conte... Des expositions d'arts visuels et plastiques sont également présentées dans la galerie et le foyer du théâtre.

Il développe trois principales missions :

- La médiation avec des actions de sensibilisation ;
- Le soutien de la création par l'accueil de compagnies en résidence ;
- Le travail en partenariat.

³ cf annexe description des territoires

⁴ Equipements communautaires sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour le projet

Le CCSTI **Parc Aux Etoiles (PAE)** à Triel-sur-Seine

C'est un centre de médiation dédié à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) en partenariat avec le monde de la recherche, de l'éducation, des entreprises et du secteur associatif.

Il joue un rôle d'assembleur territorial avec des collectivités locales, des structures nationales et internationales.

Il développe trois missions principales :

- Diffusion de la CSTI ;
- Accompagnement et développement de projets
- Conception d'expositions et d'outils de médiation ;
- Maillage des acteurs locaux de la CSTI.



Le **Parc du Peuple de l'herbe** à Carrières-sous-Poissy

C'est un espace naturel de haute qualité écologique et un parc urbain animé conjuguant Nature & Culture, inauguré en juin 2017

Il développe 2 missions principales :

Équipement de diffusion de culture scientifique ;
Développer une approche culturelle, sensible et artistique du patrimoine naturel et scientifique.

Le **Réseau de Lecture Publique** a pour missions d'/de

- Offrir, avec les communes, le meilleur service de Lecture Publique aux usagers (maillage du territoire, accès aux documents et leur circulation, services en ligne pour tous) ;
- Proposer une carte unique, donnant accès à l'ensemble des bibliothèques, faisant de la Lecture Publique un service symbole de GPSEO.



La **Médiathèque** aux Mureaux

Elle a pour mission :

Ouvrir à tous un large accès à la Culture, l'information et l'éducation ;

Accueillir chacun, sans limitation d'âge, de culture et assurer une médiation vers la culture et la citoyenneté.

Les trois résidences-missions

La thématique 2019-2020

Pour favoriser une meilleure appropriation par les habitants de leur territoire, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a retenu un thème commun, élément constitutif de son identité sur lequel le collectif d'artistes devra construire sa réponse au présent appel à projet : **Utopies : vision du territoire dans le futur**

Il est donc demandé au collectif pluridisciplinaire d'artistes d'élaborer une proposition à partir de cette thématique. Pour se faire, le collectif pourra s'adjoindre des compétences autres, susceptibles d'enrichir le projet.

Le projet artistique devra s'appuyer également sur les établissements culturels (indiqués dans la partie « Quel est le territoire ») considérés à minima comme une ressource, pour aborder la diversité de l'identité comme référence, repère ou source de questionnement.

La réponse au présent appel à projet devra également prendre en compte la fracture sociale et territoriale, observée tant localement qu'à l'échelle de l'ensemble, à travers notamment les questions de mobilité, de développement économique, numérique, d'aménagement du territoire et l'éparpillement territorial.

La proposition devra être déclinée selon les publics (enfants, adolescents ou adultes ≠ scolaire, hors scolaire, public empêché).



Les étapes de la résidence-mission

Réunion territoriale Mai 2019

- Présentation du dispositif et du projet artistique : Une réunion par territoire permettra de présenter le dispositif et projet artistique sélectionné aux partenaires (établissements scolaires, accueils de loisirs, espaces jeunes, intergénérationnel...)
- Il est demandé aux compagnies sélectionnées de participer à la rédaction :
 - D'un dossier pédagogique permettant d'avoir des pistes pédagogiques autour du domaine artistique et esthétique de la compagnie ainsi qu'une note présentant le projet artistique ;
 - De la plaquette de présentation du CLEA 2019-2020 (qui sera distribuée en Octobre).

Réunion de présentation générale : Septembre 2019

- Présentation du dispositif par les partenaires institutionnels et de l'ensemble des projets artistiques ;
- Echange avec les artistes, en petits groupes ;
- Les groupes peuvent s'inscrire jusqu'en Novembre 2019.

La semaine de rencontres : Décembre 2019

- Rencontres avec les équipes d'enseignants et/ou les équipes de professionnels de l'éducatif et de l'action sociale avec les artistes & coordinateurs ;
- Précision et ajustement conjoint du projet artistique, en accord avec le projet pédagogique de la structure inscrite et participante

La journée de formation : Janvier 2020

- Journée de formation / atelier en immersion : mercredi 8 janvier 2020 (Château Ephémère à Carrières-sous-Poissy).
- Il s'agit d'une/e :
 - Atelier à destination des adultes référents des groupes et aux équipes pédagogiques pour leur faire vivre le projet comme les publics ciblés et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs ;
 - Journée intégrée au « Plan De Formation » de l'Académie de Versailles.

Les Ateliers : Février – avril 2020

- Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique partagé, porté par le collectif d'artistes et le référent du groupe.
- Fortement imprégnée de la démarche propre au collectif d'artistes et destinée à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, la pratique artistique doit nourrir le projet global.
- Il peut être proposé à chaque groupe inscrit de terminer par un « atelier ouvert » aux familles, afin que ces derniers puissent voir les élèves, enfants, adultes en situation artistique
- Il est demandé aux artistes intervenants de prévoir une équipe suffisante pour chaque groupe sur la totalité de la résidence-mission (conséquemment aux nombres de participants par groupe, mais également en cas d'ateliers multiples sur une même date)

La diffusion : Mars 2020

- Le collectif d'artistes est invité à présenter ses œuvres auprès des publics, entre 1 et 4 temps de présentation (sur une ou deux dates). Le nombre final sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et de la capacité d'accueil des lieux. Il sera transmis aux collectifs d'artistes dès le début du projet.
- Il est demandé aux compagnies sélectionnées de participer à la rédaction du dossier pédagogique concernant le spectacle diffusé. Ce document sera distribué à l'ensemble des référents.
- La diffusion proposée doit être **adaptée aux tranches d'âges inscrites**.

La restitution : Mai 2020

- Une restitution générale sera organisée à la fin de la résidence-mission en mai.
- Elle témoigne du geste artistique transmis lors des ateliers. Ce temps est une co-construction entre les compagnies artistiques et l'équipe de coordination du CLEA.
- Il est possible de prévoir lors de la restitution, une alternance sur scène des différents groupes des ateliers ou au contraire, d'imaginer une forme rassemblant ensemble tous les participants. Elle se situe en général à la fin du projet de chaque résidence.
- Ce temps hors scolaire, permet aux participants des ateliers de venir accompagnés de leurs familles proches.
- Le lieu de cette restitution sera déterminé ultérieurement.

La communication

- Les collectifs d'artistes en résidence transmettront à l'équipe de coordination les photos / films des ateliers.
- Ces outils permettent de constituer la mémoire du projet et permet de le valoriser auprès des différents partenaires.

Le planning des résidences :

- **Réunions territoriales** (1/ territoire) : mardi 14 mai, jeudi 16 mai, mardi 21 mai 2019 (en journée)
- **Réunion DRAC** : mardi 17 septembre de 10h00 à 12h30
- **Réunion de rencontre avec l'équipe de coordination** : mardi 24 septembre de 10h30 à 12h30
- **Réunion de préparation à la journée de formation** : mardi 24 septembre (14h30 – 17h) avec les membres de la DAAC
- **Réunion de présentation générale** : mardi 24 septembre 2019 (18h – 21h)
- **Inscription des groupes** : du mercredi 25 septembre au mardi 5 novembre 2019
- **Semaine de rencontres** : du lundi 9 au mardi 17 décembre 2019 inclus
- **Journée de formation** : Mercredi 8 janvier 2020 (de 8h30 à 17h30)
- **Ateliers** : du lundi 10 février 2020 au vendredi 30 avril 2020 inclus (scolaire, mercredi / samedi, vacances)
- **Diffusions** : à prévoir entre le mercredi 4 et mercredi 18 mars 2020
- **Restitution** : à prévoir entre le 11 et le 20 mai 2020

Le rôle de la coordination

La direction du pôle culture de la Communauté Urbaine est pilote de l'organisation du CLEA. Elle associe à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission du collectif d'artistes, les structures culturelles et les établissements partenaires (associations, espaces de quartiers, écoles, accueils de loisirs...) de son territoire et en coordination avec les autres communes souhaitant s'impliquer dans le CLEA. À ce titre, une équipe de coordination est constituée.

L'organisation se traduit par un pilote, un coordinateur général, des coordinateurs de terrain par zone géographique et des référents de groupes. Cette organisation complexe permet la supervision de l'ensemble des trois résidences-missions réparties sur la totalité du territoire de la communauté urbaine.

Chaque coordinateur de terrain est garant du bon déroulement de la résidence-mission. Il a pour mission de faire l'interface entre le coordinateur général, le collectif d'artistes et les référents de chaque groupe. Il guide notamment le collectif d'artistes dans sa découverte du territoire, veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, organise les présentations des œuvres, assure la coordination des partenariats, gère et suit la réalisation des actions. Les coordinateurs peuvent assister aux ateliers, de façon ponctuelle.



Comment candidater

La sélection et son calendrier

Sélection des collectifs d'artistes :

- **Mercredi 23/01/2019** : lancement de l'offre
- **Lundi 11/03/2019** : date limite de candidature
- **Du 12 au 19/03/2019** : Analyse des dossiers artistiques en comité de coordination
- **Mardi 26/03/2019** : Pré sélection des candidats avec les acteurs culturels du territoire - communication aux candidats de la présélection des candidatures
- **Jeudi 04/04/2019** : audition de deux à trois collectifs d'artistes maximum par résidence
- **Lundi 8/04/2019** : annonce aux 3 collectifs d'artistes retenus

Le collectif d'artistes pluridisciplinaire candidat, français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Le collectif d'artistes retenu est appelé à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

Il doit être **autonome dans ses déplacements** et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Les critères de sélection

Le comité de pilotage veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager dans le CLEA.

Les critères de sélection sont la capacité :

- Respect de la thématique ;
- Clarté et pertinence du projet artistique présenté ;
- Transdisciplinarité et caractère innovant du projet artistique présenté ;
- A prendre en compte l'enjeu de mobilité et de croisement des publics.

Les candidats peuvent émettre **deux souhaits** de choix de territoire.

Les éléments à fournir

- Une note d'intention (3 pages max), motivée, présentant les orientations artistiques du projet proposé, intégrant :
 - La thématique suivante « **Utopies : vision du territoire dans le futur** » ;
 - Et prenant en compte les particularités du territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.
- Une description d'un atelier déjà réalisé dans le cadre d'un autre projet mené par la compagnie ;

- Deux propositions de déroulement de séances d'ateliers pour le CLEA candidaté (comprenant la démarche pédagogique & artistique) à destination d'un groupe de maternelles & de public empêché ;
- Un curriculum vitae faisant état des expériences de médiation et d'action culturelle ;
- Un dossier de présentation de la Cie (3 pages max) ;
- Extraits vidéo : ateliers pédagogiques (2 max) ;
- Une liste de spectacles à diffuser par tranche d'âge + extraits vidéos (si possible) + dossier de présentation du/des spectacle(s)

Le cadre juridique

Une convention bipartites de résidence-mission spécifiant les engagements du collectif d'artistes, en résidence et ceux de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise) est signée avant le début de la résidence.

Les conditions financières

En ce qui concerne la rétribution de chaque collectif résident, la somme versée pour le temps total de la résidence est de 24 000€ (sous forme de conventionnement).

Le montant de cette rétribution comprend :

- Les réunions territoriales et présentation générale ;
- Les rendez-vous avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire ;
- Les réunions de coordination avec le comité de pilotage ;
- Les temps de pratique artistique (ateliers) ;
- L'achat - prise en charge des besoins matériels ;
- La diffusion d'œuvres & les droits d'auteurs ;
- Les défraiements (transports et les repas) ;
- L'hébergement ;
- La fourniture d'un dossier pédagogique permettant d'approfondir les résidences-missions.

Démarche à suivre

LA DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES DOSSIERS EST FIXE AU LUNDI 11 MARS 2019

L'envoi se fera **uniquement par courriel, en un seul fichier au format PDF** (n'excédant pas les 8 mo)

Ou via le site internet We Transfer

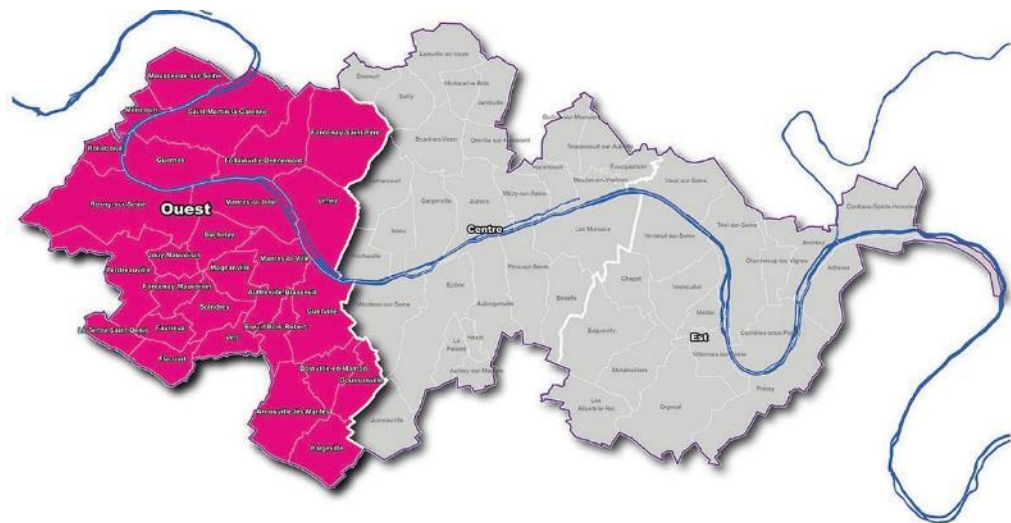
Un accusé de réception vous sera envoyé avec la liste des pièces reçues

Il est adressé à la boîte électronique suivante : clea@gpseo.fr

Annexes : Descriptions des territoires



RESIDENCE OUEST



Composé de moins d'une trentaine de communes, ce « territoire », se caractérise par une richesse géologique et paysagère. Ce territoire rayonne autour d'une ville centre Mantes-la-Jolie.

I. La géographie du territoire

a. Géographie naturelle

Composé des communes ou villages, mêlant ruralité, urbanité.

De nombreux villages comprenant de grandes zones agricoles (champs céréaliers) et boisées, mais également des villes entourées d'une ceinture verte (vergers, bosquets), des étendues aquatiques issues du réaménagement et la présence de la Seine. Comprenant également quelques grands ensembles.

Par exemple, Perdreauville, est un territoire essentiellement rural (95 %), l'espace urbain construit ne dépassant pas 4 % (44,5 hectares). L'espace rural est voué principalement à la grande culture céréalière, mais une partie non négligeable, environ 20 % est couverte de forêts, dans le nord surtout et secondairement dans le sud.

Les espaces verts sont ainsi très nombreux : la forêt de St Sauveur (300 ha) à Limay, classée par la commune comme espace naturel sensible. Une ancienne carrière a ainsi été classée « réserve naturelle régionale par le Conseil régional d'Île-de-France en 2009. Cet espace de 69 ha, est pourvu d'une grande richesse géologique (avec des formations sédimentaires du Crétacé, du Sparnacien et du Lutétien moyen), faunistique et floristique.

Le domaine de Flacourt à Guernes, présente un écosystème caractéristique de la vallée de la Seine et constitue un site d'observation ornithologique d'exception. Cette ancienne carrière réaménagée, d'une grande richesse écologique. Il s'agit d'un conservatoire des milieux naturels créé par l'agence régionale des espaces verts d'Île-de-France sur d'anciennes sablières de 37 ha réaménagée rétrocedées en fin

d'exploitation par la compagnie des sablières de la Seine.

b. L'accessibilité

Afin de réguler le fleuve, des barrages ont été créés. Notamment le barrage-écluse de Méricourt, un ouvrage en béton (de 1886 et modernisé en 1965), comporte deux écluses de grande capacité et cinq vannes qui permettent de réguler le niveau de la Seine depuis Meulan. Le trafic annuel qui transite est d'environ 10 millions de tonnes, transportées par 22 000 péniches, 2 000 caboteurs, auxquels s'ajoutent 1 500 bateaux de plaisance.

La situation géographique est favorisée par une grande accessibilité routière. Notamment, Mantes-la-Jolie est traversée dans la direction est-ouest par l'ancienne route nationale 13. La ville est contournée à l'est par la route départementale 983 qui la relie à Magny-en-Vexin et à Houdan. Mantes-la-Jolie est également reliée à Meulan par la RD 190 et à Dreux par la RD 928. L'autoroute A 13 passe au sud de la ville, ce qui met Mantes-la-Jolie à 55 kilomètres de Paris (vers l'est), à 45 kilomètres de La Défense (en empruntant l'autoroute A 14 après Orgeval) et à 83 kilomètres de Rouen (vers l'ouest). Trois sorties desservent l'agglomération mantaise.

II.L'histoire

a. Paléolithique à Antiquité

L'occupation humaine y est très ancienne.

Ainsi, le site de Rolleboise a été habité dès le paléolithique inférieur. On a en effet retrouvé de nombreux objets tels que des silex, des pierres taillées et d'autres objets préhistoriques.

Soindres, par exemple, est très anciennement habité. Des fouilles d'archéologie préventive effectuées à l'occasion des travaux de la déviation ont permis de découvrir un site paléolithique et les traces d'un village gaulois de l'époque de la Tène.

b. Epoque gallo-romaine

Mousseaux-sur-Seine possède plus de 200 habitations primitives creusées dans la colline crayeuse. Des monnaies et des objets de l'époque gallo-romaine témoignent d'une fréquentation assidue du site durant l'Antiquité.

Guerville possède un four à chaux gallo-romain composé de deux fosses : une fosse circulaire destinée à la combustion des pierres et une aire de chauffe rectangulaire servant à l'alimentation du feu.

c. Le 19^{ème}

Entre le 19^{ème} siècle et 1950, certains secteurs de l'industrie se développent sur cette partie du territoire : la Halle Sulzer, Filature Le Blan, la Cellophane, la papeterie Braunstein à Mantes-la-Ville. Encore aujourd'hui en activité, la facture d'instruments de musique à Mantes-la-Ville avec les sociétés Henri Selmer Paris (saxophone, implanté depuis 1919, et produit environ 22 000 instruments par an) et Buffet-Crampon (clarinettes, créé en 1825), premiers fabricants mondiaux dans leurs domaines respectifs.

III.Economie

a. Industrie

Les communes importantes comptant plus de 30% de l'emploi industriel sont Mantes-la-Jolie et Limay.

Diverses infrastructures sont créées ou aménagées. Le port fluvial de Limay /Porcheville est ouvert en 1970. Il est dépendant du Port autonome de Paris, il s'agit du premier port fluviomaritime d'Île-de-France, accessibles à des caboteurs maritimes de 5 000 tonnes.

b. Agriculture

L'exploitation agricole mobilise et façonne une part importante de ce territoire. Il suffit de se balader sur les routes des communes du nord de la Seine pour le découvrir.

IV.Culture et patrimoine

a. Patrimoine naturel

Au nord-ouest de l'Île-de-France, le Parc naturel régional du Vexin français s'étend sur 99 communes du Val d'Oise et des Yvelines et 71 000 hectares. Le classement du Parc repose autant sur la qualité des paysages et des milieux naturels que sur la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages.

Reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et architectural, le Vexin français est classé « Parc naturel régional » depuis 1995.

Le Vexin français possède un patrimoine riche et diversifié que le Parc a contribué depuis sa création à recenser, préserver et valoriser, notamment en accompagnant le développement d'un tourisme culturel de qualité.

b. Patrimoine architectural

Sur la Seine, trois ponts anciens seulement sont encore visibles, au moins partiellement, dans les Yvelines, tous les ponts ayant été détruits par l'aviation alliée en 1944. Il s'agit du pont de Limay construit aux 10^{ème} et 12^{ème} siècles, dont il manque deux arches détruites en 1940 puis reconstruit en 1951 (un pont a été construit en 1992 afin de rejoindre l'A13). Ce « vieux pont » a été classé en 1923, avec les restes de ses anciennes portes et la maison du passeur. Il figure dans plusieurs tableaux du peintre Jean-Baptiste Camille Corot.

Les villes sont également sensibles à la protection de leur patrimoine. Ainsi, Mantes la Jolie a une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, un document d'urbanisme approuvé qui leur permet de jouer un rôle actif dans la protection et la mise en valeur de leur patrimoine urbain ou paysager.

Certains sites sont protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Comme les abords de la collégiale Notre-Dame et sur l'île aux Dames – l'île l'Aumône (Mantes-la-Jolie / Limay).

Le territoire des Yvelines s'est couvert d'églises à partir du 10^{ème} siècle. Parmi les monuments les plus remarquables, l'église St Aubin de Limay, classée monument historique en 1944. Elle remonte, dans ses parties les plus anciennes, aux années 1140. Ce sont la base du clocher et l'ancien chœur de style roman tardif. Au patrimoine du 20^{ème} siècle, l'église St-Jean-Baptiste et la Mosquée dans le quartier du Val Fourré de Mantes-la-Jolie sont des éléments de patrimoine récent moins reconnus. Le territoire des Yvelines s'est couvert d'églises à partir du X^e siècle. Parmi les monuments les plus remarquables l'église St Bêat d'Epône (art roman). Certains édifices

sont le lieu de pèlerinages (Arnouville-les-Mantes) pour soigner ou renforcer la santé. Les plus prestigieuses sont la collégiale Notre Dame de Mantes (12^{ème} siècle), l'église St Etienne de Mantes-la-Ville (11^{ème} et 12^{ème} siècles). D'autres sites ont déjà fait l'objet de mises en valeur par la création de rives entretenues et de lieux de promenade sur d'anciennes gravières (Stade nautique, lac des Pêcheurs, lac de Gassicourt – Mantes-la-Jolie), les falaises de Guerville (La Plagne).et en bord de Seine sur l'ancien chemin de halage. Sont aussi à considérer dans cette liste les rives à Rosny-sur-Seine et Guernes (renouveau du bac) ; le panorama sur les coteaux de la Roche-Guyon depuis Saint-Martin-la-Garenne / le Port de plaisance de l'Ilon à Saint-Martin-la-Garenne.

Goussonville, possède d'importants vestiges de remparts, témoins d'une époque où l'art de la guerre c'est l'art de tenir des sièges.

Le plus souvent fermes, granges, puits, pigeonniers, lavoirs sont entretenus, visités lors de promenades et valorisés aussi par des créations ponctuelles : chorégraphies, théâtre, sons et lumières... Souvent désigné sous le terme de « petit patrimoine rural » il peut faire l'objet de nombreuses attentions et de récits mémoriels importants.

Mantes-la-Ville a connu de très nombreux bombardements durant l'année 1944. La Reconstruction qui s'en est suivi fut une opération de grande envergure pilotée par les services de l'état et de son puissant Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). Quelques années plus tard ce MRU devenu Ministère de la Reconstruction et du Logement (MRL) portera la création des ZUP ou Zones à urbaniser en priorité. Ce sera la création du quartier des Brouets, des Merisiers à Mantes-la-Ville à partir de 1959.

On peut également recenser de façon exhaustive, quelques éléments remarquables :

A Rosny-sur-Seine, le château : construit à la fin du 16^{ème} siècle, il connut diverses vicissitudes au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles et fut classé monument historique en 1941. Mais également l'hospice Saint-Charles, construit dans les années 1820, cet hospice jouxtant le château remplit une double fonction, soigner les malades et élever les enfants pauvres, pendant plus d'un siècle. Il fut aussi jusqu'en 1968 le siège d'une école d'agriculture privée. Il fut ensuite désaffecté et abandonné. En 1983, le district urbain de Mantes décide de le restaurer et d'en faire un lieu culturel qui présente notamment des d'exposition de peintures et de sculptures.

A Limay, le Château des Célestins, avec les restes de l'ancien couvent inscrite aux Monuments historiques en 1970.

Mantes-la-Jolie a connu de très nombreux bombardements durant l'année 1944. La Reconstruction qui s'en est suivi fut une opération de grande envergure pilotée par les services de l'état et de son puissant Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). Quelques années plus tard ce MRU devenu Ministère de la Reconstruction et du Logement (MRL) portera la création des ZUP ou Zones à urbaniser en priorité. Ce sera la création du Val-Fourré bâti sur l'ancien aérodrome à partir de 1959.

c. La culture et les équipements culturels

Le vent de la culture a soufflé sur ces bords de Seine.

Dans la vallée de la Seine, berceau de l'impressionnisme, deux chemins ponctués de reproductions de tableaux sur les lieux même où ils ont été

peints sont proposés, par exemple le « parcours des impressionnistes » qui parcourt sept communes dont Mantes-la-Jolie, Saint-Martin-la-Garenne (mais également Vétheuil, Moisson-Lavacourt, Limetz-Ville, Bennecourt et Bonnières-sur-Seine).

Des personnages importants y ont également vécu Alfred Veillet (peintre – Rolleboise), Herbert Ward (sculpteur – Rolleboise), Condorcet (mathématicien et philosophe français – Follainville-Dennemont)

Les arts urbains ne sont pas oubliés. Ces formes d'art du 20^{ème} siècle, visibles dans l'espace public le Graff Park (sur une partie de l'ancien site industriel de la Cellophane) ou pratiques amateur et professionnelles du Street art à Mantes-la-Ville. Des sculptures dans la ville telles que la Girouette de Subira-Puig à l'entrée de Mantes-la-Ville depuis Breuil-Bois-Robert.

Les équipements culturels sont nombreux : arts numériques (Le Chaplin à Mantes-la-Jolie), le street art (graff Park à Mantes-la-Jolie), cinéma (Mantes-la-Jolie), théâtre (théâtre du mantois et théâtre de verdure de L'île aux dames à Mantes-la-Jolie), musée (Musée de l'Hôtel Dieu, la Chapelle St Jacques, le Pavillon Duhamel à Mantes-la-Jolie), le conservatoire (ENM – CRD à Mantes-la-Jolie), centre culturel (Les Réservoirs à Limay, Centre d'art Abel Lauvray, Collectif 12 à Mantes-la-Jolie), musique (réseau du RIF, Blues sur Seine à Mantes-la-Jolie) et le réseau de lecture publique via les bibliothèques et médiathèques.

Liste des communes :

Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Perdreauville, Le Tertre St Denis, St Martin la Garenne, Guernes, Jouy Mauvoisin, Fontenay Monvoisin, Favrieux, Flacourt, Follainville Dennemont, Mantes la Jolie, Buchelay, Magnanville, Soindres, Vert, Fontenay St Père, Limay, Mantes la Ville, Auffreville Brasseuil, Breuil Bois Robert, Arnouville les Mantes, Guerville, Boinville en Mantois, Goussonville et Hargeville.

RESIDENCE CENTRE



Composée de moins d'une trentaine de communes. Ce territoire rayonne autour d'une ville-centre : Les Mureaux.

I. La géographie du territoire

a. Géographie naturelle

De nombreux villages comprenant de grandes zones agricoles (champs céréaliers) et boisées, mais également des villes entourées d'une ceinture verte (vergers, bosquets), des étendues aquatiques issues du réaménagement et la présence de la Seine. Comprend également quelques grands ensembles.

Le relief est celui d'une plaine découpée par des vallées relativement marquées, d'une altitude moyenne de 150 mètres environ. Son point culminant, 201 mètres, se situe dans le bois des Garennes à Lainville-en-Vexin, à l'extrême nord du département, dans la bordure sud du Parc Naturel Régional du Vexin français (PNR).

Brueil-en-Vexin est rural à plus de 90 %. Il occupe le fond d'une vallée entre 70 et 100 mètres d'altitude, encadré de coteaux au nord et au sud, plus relevés vers le sud, jusqu'à 188 mètres au lieu-dit le Gros Chêne (bois de la Chartre). Il est boisé sur environ 25 % de la surface totale, essentiellement dans sa frange sud (bois de la Malmaison).

Les seuls affluents notables sont la Montcient et l'Aubette de Meulan-en-Yvelines, qui se rejoignent à Hardricourt.

Les espaces verts sont très nombreux sur cette partie de territoire :

- Jambville, dont la forêt de Galluis se situe sur les communes d'Avernes, Frémainville, et Lainville-en-Vexin, et fait partie de l'un des principaux massifs forestiers du plateau du Vexin.
- Les Mureaux, dont sa dénomination de « ville de parcs » reflète ses 35,5 ha de parcs sur 150 ha d'espaces verts. Avec ses quelques quinzaines

de parcs et squares fleuris offrant 150 ha de verdure en ville (sans compter les bois de Verneuil et de St-Vincent).

b. L'accessibilité

Les transports sont une donnée importante du développement de cette partie du territoire.

Sur le plan routier, ce territoire permet le croisement A13/A15.

La ville des Mureaux est desservi par plusieurs routes départementales, et principalement par la RD 43 qui en constitue la principale avenue. Celle-ci permet de relier, au sud, l'autoroute de Normandie (A13) et, au nord, le pont « Rhin et Danube » (construit en 1957) au-dessus de la Seine.

Les communes des Mureaux, Aubergenville et Epône (sur ce territoire) font parties du projet Eole et doivent bénéficier en 2024 du prolongement de la ligne E du RER.

II.L'histoire

a. Paléolithique à Antiquité

L'occupation humaine y est très ancienne. Guitrancourt est habité dès l'époque néolithique, comme en témoigne la Pierre Drette (pierre droite), menhir de 2,4 m de haut, situé dans la « vallée au Cailloux », dans le sud du territoire communal.

Les carrières et les sablières en exploitation contiennent de nombreux silex de l'époque paléolithique et des squelettes d'animaux, mais on n'y a jamais trouvé de squelettes humains. Par exemple, la ballastière de Flins-sur-Seine / Les Mureaux a livré, à plus de 5 mètres de profondeur, dans les alluvions quaternaires de la Seine, des silex taillés de l'époque achéenne et des ossements fossiles appartenant à l'éléphant antique et au cheval, le tout pouvant dater de 100 000 ans. Tout comme à Lainville-en-Vexin (dans la forêt d'Arthies), ou encore Tessancourt.

b. Epoque gallo-romaine

Des sépultures mérovingiennes ont été découvertes à Juziers. Dans le canton de Meulan, quatre communes ont fourni sûrement des sépultures de l'époque franque : à Tessancourt, en 1922, quinze sarcophages ont été mis à jour, au lieu-dit La Maraîche ; brisés par les ouvriers, on n'a pu savoir ce qu'ils contenaient, si ce n'est qu'un couteau en fer très rouillé, une boucle d'oreille en bronze et quelques débris de poterie. Quelques années plus tard, en 1927, deux sarcophages en pierre et huit squelettes sans sépulture ont été découverts à 25 mètres environ au sud-ouest de la ferme de l'Ile-Belle, à Meulan. Les sépultures ont été détruites par des travaux.

III.Economie

a. Industrie

Les principales communes industrielles, où l'emploi industriel représente plus de la moitié des emplois, sont Flins-sur-Seine / Aubergenville (centre de production Renault), Les Mureaux (Airbus Defense and Space).

La ville des Mureaux connaît depuis 1902, une implantation autour de l'aviation. En 1912, c'est le début de la grande aventure aéronautique avec l'installation de l'usine Pélabon (fabriquant d'avions), la construction de l'aérodrome (toujours en activité aujourd'hui) et le plan d'eau en 1933 voient les époux Lindbergh amerrir avec leur hydravion Locked Sirius

rouge. Puis depuis 1970, l'arrivée de EADS-Astrium, les Mureaux, ont la plupart des services centraux de l'activité Space Transportation d'Airbus Defence and Space. Il est spécialisé dans la maîtrise d'œuvre de grands programmes spatiaux et stratégiques (ex. site d'assemblage du 1^{er} étage de la fusée Ariane 5, M51).

Secteurs particuliers de l'industrie de cette partie du territoire : les aciéries électriques Alpa de Gargenville.

L'exploitation agricole mobilise et façonne une part importante de ce territoire. Il suffit de se balader sur les routes des communes du nord de la Seine pour le découvrir.

D'autres entreprises de tailles importantes se situent sur ce territoire, la société des ciments Calcia pour la cimenterie à Gargenville et à Guitrancourt pour la carrière de pierres calcaire. Les deux sont reliés par un transporteur à bande souterrain.

b. Agriculture

L'agriculture est également un patrimoine immatériel, avec la culture de la vigne et de certains légumes comme les asperges à Epône (très connu).

IV. Culture et patrimoine

a. Patrimoine naturel

Au nord-ouest de l'Île-de-France, le Parc naturel régional du Vexin français s'étend sur 99 communes du Val d'Oise et des Yvelines et 71 000 hectares. Le classement du Parc repose autant sur la qualité des paysages et des milieux naturels que sur la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages.

Reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et architectural, le Vexin français est classé « Parc naturel régional » depuis 1995.

Le Vexin français possède un patrimoine riche et diversifié que le Parc a contribué depuis sa création à recenser, préserver et valoriser, notamment en accompagnant le développement d'un tourisme culturel de qualité.

Ainsi le centre est composé de 11 villes comptabilisées dans les villes du Parc, une ville porte (Meulan-en-Yvelines) et une ville partenaire (Hardricourt).

Le Vexin français est un paradis pour les marcheurs. A couvert en sous-bois, sur le linéaire de la chaussée Jules César, serpentant dans les verdoyantes vallées, sur les itinéraires de grande randonnée (GR 1, GR 2 – Oinville sur Montcient et Tessancourt-sur-Aubette et GR 11) ou de pays (GRP de la Vallée de l'Epte), plus de 1000 km de chemins ont été balisés et s'offrent aux pas des marcheurs.

b. Patrimoine architectural

La commune de Vaux-sur-Seine, s'étend sur plus de quatre kilomètres le long du fleuve. Cette situation exceptionnelle, complétée par la présence de son île verdoyante, a été si appréciée qu'il fut un temps où il mérita l'appellation de "Venise de l'Île-de-France".

Mais également d'un point de vue transport et commercial. Au cours des années 1880, une écluse assortie d'un barrage est construite (Les Mureaux). L'activité fluviale prend alors son essor.

La Falaise possède le Jardin d'Aigue Morte, qui comporte une succession de bassins alimentés en eau vive est situé dans la résidence Aigue-Flore (à l'origine « Aygues-Flor »), qui est depuis 1991 le siège de la mairie. Il fut aménagé par Gilles Normand (dont les initiales « GN » sont encastés dans le portail d'entrée en fer forgé) dans les années 1930. Mais également le Château de La Falaise : ancienne demeure des seigneurs depuis 1513 puis reconstruit dans le style Renaissance en 1858 par un industriel, à l'emplacement de l'ancien château. Il est dépourvu de ses combles à la suite d'un incendie.

Epône, possède d'importants vestiges de remparts, témoins d'une époque où l'art de la guerre c'est l'art de tenir des sièges.

Le plus souvent fermes, granges, puits, pigeonniers, lavoirs sont entretenus, visités lors de promenades et valorisés aussi par des créations ponctuelles : chorégraphies, théâtre, sons et lumières... Souvent désigné sous le terme de « petit patrimoine rural » il peut faire l'objet de nombreuses attentions et de récits mémoriels importants.

Au patrimoine du 20^{ème} siècle, l'église Élisabethville à Epône, est un des éléments de patrimoine récent moins reconnus.

Les villes sont également sensibles à la protection de leur patrimoine.

Le territoire des Yvelines s'est couvert d'églises à partir du X^e siècle. Parmi les monuments les plus remarquables et modernes, l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus d'Élisabethville (commune d'Aubergenville), construite en 1928, aujourd'hui désaffectée, est la première église entièrement construite et sculptée dans le béton.

A Tessancourt, la ferme d'Orzeau, dont l'ancienne porte est protégée au titre des Monuments historiques et le château. La ferme d'Orzeau est implantée sur le site de l'ancien château des Horzeaux dont ne subsiste aujourd'hui que le portail, et qui fut édifié vers la fin du XIII^{ème} siècle.

A Jambville, le château datant du 14^{ème} siècle puis remanié au début du XVII^{ème}, est toujours occupé. En 1952, les Scouts de France (devenus depuis Scouts et Guides de France) achetèrent la propriété avec ses 52 hectares pour en faire leur Centre de Formation et d'Accueil.

Il existe également des éléments remarquables à Vaux-sur-Seine avec La Martinière ou le Château (du XV^{ème} siècle)

Le 20^{ème} siècle a également enrichi le patrimoine architectural des Yvelines de nombreuses réalisations tant dans le domaine industriel que dans celui de l'habitat. Se sont illustrés des architectes comme Bernard Zehrfuss (usine Renault de Flins-sur-Seine et cité ouvrière à Élisabethville).

Notons la présence de la Villa Paul Poiret à Mézy-sur-Seine. Commandée au temps de sa splendeur à l'architecture Mallet-Stevens, la villa de Paul Poiret occupe un site exceptionnel, que le couturier a découvert en parcourant la Seine en bateau. Restée inachevée en 1925. Vendue en 1930 à la comédienne Elvire Popesco, qui y vit jusqu'en 1985, la villa de 1938 est rendue habitable par l'architecte Paul Boyer, qui la transforme en bouleversant l'accès principal, en introduisant dans la cour une symétrie

et une monumentalité nouvelle en installant sans retenue des hublots signes d'une "architecture paquebot" assez triviale.

L'arrivée des nombreux ouvriers pour l'usine Renault, a nécessité la création de grands ensembles aux Mureaux entre 1952 et 1962. Le village est ainsi devenu une ville. Les grands ensembles disparaissent peu à peu de 1992 à 2003. Aujourd'hui un programme de rénovation urbaine existe depuis 2006 aux Mureaux et contribue à transformer radicalement la ville en améliorant le cadre de vie et la qualité des équipements, des espaces publics et des logements d'habitants.

c. La culture et les équipements culturels

Le vent de la culture a soufflé sur ces bords de Seine.

Il existe ainsi trois « Maison des Illustres » à Gargenville. Labellisé en 2014. Il s'agit de Nadia et Lili Boulanger, deux figures marquantes de la musique du 20^{ème} siècle. A vingt ans, Lili est la première femme à obtenir le Grand Prix de Rome de composition musicale. Elle décède prématurément en 1918. Nadia se consacre essentiellement à la pédagogie et mène une longue carrière de professeur jusqu'à sa mort à l'âge de 92 ans. Plusieurs générations de compositeurs dont John Eliot Gardiner et Michel Legrand, comptent parmi ses élèves. Les Maisonnnettes sont un groupe de trois maisons acquit par leur mère en 1908. Lili y écrit la majeure partie de son œuvre, Nadia en fait un centre d'enseignement musical internationalement réputé entre 1924 et 1937.

Des personnages importants ont également vécu : Berthe Morisot (peintre - Mézy-sur-Seine), Alfred Sauvy (économiste - Mézy-sur-Seine), Frédéric Dard (cinéaste - Les Mureaux). D'autres y ont séjourné Albert Dubout (dessinateur humoristique), Jean Jaurès (homme politique), François-René de Chateaubriand (écrivain)...

A Mezy-sur-Seine, il existe toujours la Maison de Berthe Morisot. En 1890, elle y a aménagé un atelier dans un grenier et a réalisé 52 œuvres à Mézy-sur-Seine : paysages, portraits où elle fait poser des enfants du village.

Les équipements culturels sont nombreux : théâtre (Aubergenville, La Nacelle), danse (Les Mureaux – le Centre de la danse Pierre Doussaint, Aubergenville, La Nacelle), musique (Aubergenville, La Nacelle) et le réseau de lecture publique via les bibliothèques et la médiathèque (Les Mureaux).

Liste des communes

Drocourt, Sailly, Guitrancourt, Porcheville, Mézières sur Seine, Jumeauville, Lainville en Vexin, Montalet le bois, Brueil en Vexin, Gargenville, Epône, La Falaise, Aulnay sur Mauldre, Jambville, Oinville sur Montcient, Juziers, Aubergenville, Nézel, Mézy sur Seine, Flins sur Seine, Hardricourt, Les Mureaux, Bouafle, Tessancourt sur Aubette, Evéquemont, Meulan en Yvelines

RESIDENCE EST



Composée de moins d'une trentaine de communes. Ce territoire rayonne autour d'une ville-centre : Les Mureaux.

Composé de moins d'une vingtaine de communes, ce « territoire » est caractérisé par un paysage de méandre et la présence de vastes espaces entre des îlots urbanisés et surtout d'une plaine alluviale. Et rayonne autour de plusieurs villes centre Poissy, Conflans sainte Honorine.

I. La géographie du territoire

a. Géographie naturelle

Il est également entouré de coteaux : l'Hautil au nord et les coteaux de Villennes-sur-Seine, Médan, Vernouillet et Verneuil-sur-Seine au sud et à l'ouest qui favorisent des vues sur la Seine et le paysage de l'Île-de-France.

Le cours du fleuve, navigable, est régulé par plusieurs barrages, dont celui d'André. Il reçoit à Conflans-Sainte-Honorine, son principal affluent, l'Oise, rivière également navigable, qui parcourt seulement 2,5 kilomètres dans le département. Carrières-sous-Poissy offre à ses habitants une diversité de paysages : carrières de calcaire, chemin verdoyant qui borde la Seine et le canal de la Dérivation, hier haut lieu de la batellerie, étang aux eaux poissonneuses célèbre pour ses petites maisons de pêcheurs flottantes, vaste plaine maraîchère témoin d'une activité agricole autrefois prospère.

b. L'accessibilité

Les transports sont une donnée importante du développement de cette partie du territoire :

- Orgeval : Les deux grands axes que sont l'A13 et l'A14, qui irriguent les parties fortement urbanisées de l'ouest parisien, se rejoignent à Orgeval pour ne faire qu'un, marquant la transition entre des territoires à forte densité et des zones naturelles de plus en plus étendues.

- Achères: La Tangentielle Ouest : L'objectif principal du projet est de répondre à la demande croissante de déplacements de banlieue à banlieue, notamment au sein du département des Yvelines.
- Les ponts, éléments indispensables pour passer d'une rive à l'autre. Poissy permet de rejoindre la ville de Carrières-sous-Poissy pour aller jusqu'à Mantes-la-Jolie sans passer par l'A13, via les communes.
- Triel sur seine : Unique lieu de traversée du fleuve entre Les Mureaux et Poissy, Triel se situe au point de convergence entre la ville nouvelle de Cergy et les grands centres d'activités de la vallée de la Seine.

II. Economie

a. Industrie

Les industries sont concentrées sur un nombre limité de communes situées d'une part dans le nord, dans la vallée de la Seine, berceau historique de l'industrialisation du département.

La principale commune industrielle où l'emploi industriel représente plus de la moitié des emplois est Poissy (centre de production PSA). Les autres communes importantes comptant plus de 30 % d'emploi industriel : Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine.

III. Culture et patrimoine

a. Patrimoine architectural

Nommée Capitale de la batellerie il y a 160 ans, Conflans-Sainte-Honorine est située au confluent de la Seine et de l'Oise, à 25 km au nord-ouest de Paris. Ville d'histoire riche d'un patrimoine exceptionnel, elle offre de nombreuses infrastructures et un cadre de vie remarquable.

Le relief est celui d'une plaine découpée par des vallées relativement marquées, d'une altitude moyenne de 150 mètres environ. L'un des points culminants de cette partie de « territoire » se situe à Triel-sur-Seine avec le du Parc aux Étoiles dédié à l'astronomie, avec un observatoire des étoiles.

Les villes sont également sensibles à la protection de leur patrimoine. Ainsi, Andrézy a une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, un document d'urbanisme approuvé qui leur permet de jouer un rôle actif dans la protection et la mise en valeur de leur patrimoine urbain ou paysager. Chanteloup-les-Vignes a ainsi créé en 2005 un Espace Naturel Sensible des Biaunes. Le Parc du Peuple de l'herbe, situé à Carrières-sous-Poissy, s'inscrit au cœur des relations entre la ville et la nature. Cet espace de 113 hectares, paysager et récréatif est le plus grand parc départemental des Yvelines. Classé en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), il permet de maximiser la valeur écologique du site mais aussi de restaurer et de valoriser les habitats, la faune, la flore et les espaces comme les berges de Seine. Les aménagements permettent de mettre en valeur cet Espace Naturel Sensible et de l'ouvrir au grand public.

Le 20^{ème} siècle a également enrichi le patrimoine architectural des Yvelines de nombreuses réalisations tant dans le domaine industriel que dans celui de l'habitat. Se sont illustré des architectes comme Le

Corbusier avec la Villa Savoye à Poissy. Baptisée les "Heures Claires" et construite de 1928 à 1931 sur un terrain de sept hectares, elle termine le cycle des villas blanches de l'architecte Le Corbusier. C'est la parfaite illustration de la théorie des cinq points d'une architecture moderne, formulée par Le Corbusier en 1927 pour théoriser les principes fondamentaux du mouvement moderne. Cette villa est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2016.

Le territoire des Yvelines s'est couvert d'églises à partir du X^e siècle. Parmi les monuments les plus remarquables et les plus anciens figurent la collégiale Notre-Dame de Poissy édifiée à partir du XII^e siècle en styles roman puis gothique, qui se distingue par ses deux clochers ainsi que d'autres églises moins importantes telles celle de Saint-Martin de Triel-sur-Seine.

b. La culture et les équipements culturels

Le vent de la littérature a soufflé sur ces bords de Seine. Au 16^{ème} siècle, le château de Médan est fréquenté par Ronsard et les poètes de la Pléiade (Du Bellay, Baïf...) qui viennent y chasser et écrire poèmes et épigrammes en hommage à leur mécène et hôte des lieux, Jean Brinon. Plus tard en 1878, c'est Emile Zola qui, séduit par le charme de l'endroit, acquiert une petite maison qu'il qualifie de « cabane à lapins » qui grandira au fur et à mesure des succès littéraires de l'auteur des Rougon Macquart. C'est une étape incontournable de la "Route des Maisons d'Écrivains en Ile-de-France et Normandie"

D'autres y ont écrit une part de leur œuvre, et souvent ont chanté ou évoqué dans leurs écrits leur terre d'élection : Paul Fort, qui habita Pissefontaine (Triel-sur-Seine), composa des poèmes sur la région de Rambouillet et célébra aussi le confluent de la Seine et de l'Oise. Mais également Michel Allain (l'auteur de *Fantômas*) et Joséphine Baker à Andrézy.

D'autres se sont inspirés de son cadre verdoyant : Guy de Maupassant, le poète Paul Fort ou encore le peintre Renefer.

Ainsi, il existe deux « Maisons des illustres » à Vaux sur Seine (Château de Vaux dit « Castello Marochetti » / Carlo Marochetti) et Médan (Maurice Maeterlinck). Il s'agit d'un label créé par le ministère de la Culture et de la Communication en 2011, qui signale à l'attention du public ces lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire de femmes et d'hommes qui les ont habités et se sont illustrés dans les arts, la littérature, les sciences, la musique, le théâtre, le cinéma et l'aventure des idées.

Les équipements culturels sont nombreux : théâtre (Poissy, Simone Signoret à Conflans-Sainte-Honorine, Le Sax à Achères), arts numérique (Château Ephémère à Carrières-sous-Poissy), musique (Le Sax à Achères) et le réseau de lecture publique via les bibliothèques et médiathèques (Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Poissy, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine).

c. La gastronomie

La gastronomie des Yvelines, de tradition ancienne, longtemps liée à la présence des rois de France, ne se distingue pas fondamentalement de celle de l'Île-de-France en général. Parmi les produits traditionnels de la gastronomie locale, on trouve le noyau de Poissy. En plein cœur de la cité Pisciacaise, la Distillerie de Poissy produit minutieusement ces trois liqueurs à la fois fines et gourmandes au goût d'amande douce, sauvage ou frangipane... Quelques historiens mentionnent l'apparition du NOYAU de Poissy à la fin du 17^{ème} siècle. Les Noyau de Poissy et la Liqueurs de Paris bénéficient du label Saveurs Paris Île-de-France. Ce logo est un repère et permet d'être reconnus auprès des consommateurs franciliens. Ils retrouvent ainsi leurs racines, les produits de proximité et de grande qualité.

d. Le sport

Pour le sport, il existe également une base de plein air et de loisirs, créé sous l'égide de la Région et implantée autour de plans d'eau : Verneuil-sur-Seine. Cette base permet de pratiquer diverses activités de plein air et notamment des sports nautiques tels que baignade, voile planche à voile, ski nautique, canoë-kayak, etc.

Liste des communes

Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur- Seine, Chapet, Ecquevilly, Les Alluet le roi, Triel sur seine, Vernouillet, Morainvilliers, Médan, Orgeval, Chanteloup les Vignes, Carrières sous Poissy, Vilennes sur Seine, Orgeval Andrésy, Conflans Sainte Honorine, Achères, Poissy



CONTACT

Direction de la Culture
Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Coordinatrice CLÉA : Emily EVANO
clea@gpseo.fr

